

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

HORIZON INVEST, FONDS D'INVESTISSEMENT « INFRA »

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Les informations contenues dans le présent document concernent le Fonds « Infra » lié à Horizon Invest, un produit d'assurance d'Ethias SA agréée sous le n° 0196, compagnie d'assurance belge, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège (www.ethias.be). Appelez le 04 220 36 30 pour de plus amples informations. La FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, est chargée du contrôle d'Ethias en ce qui concerne le présent document d'informations clés. Ce document d'informations clés a été produit le 07 octobre 2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Assurance vie individuelle de la Branche 23 soumise au droit belge, dont le rendement est lié à des fonds d'investissement interne (branche 23).

Durée

Le Fonds Infra et le Contrat Horizon Invest sont conclus pour une durée indéterminée. Ethias ne peut pas mettre fin unilatéralement au produit. Ethias peut suspendre temporairement la commercialisation du Fonds Infra ou procéder à sa liquidation dans les conditions prévues à l'article 6 du Règlement de gestion.

Objectifs

Infra vise à réaliser un rendement potentiel à long terme tout en contribuant au financement de la transition énergétique.

Pour atteindre cet objectif, le Fonds investit intégralement dans des parts d'Eiffel Infrastructures Vertes (ISIN FR001400Y4G4), un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) français, constitué sous la forme d'un fonds fiscal evergreen et agréé en tant que fonds européen d'investissement à long terme (ELTIF), ci-après le Fonds Sous-jacent.

Le Fonds Sous-jacent vise à constituer un portefeuille diversifié en investissant principalement dans des entreprises et des Sociétés de Projet qui détiennent, financent, développent, construisent ou exploitent des actifs d'infrastructure contribuant à la transition énergétique. Il s'agit notamment d'infrastructures de production d'énergie renouvelable, telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la méthanisation, ainsi que d'autres infrastructures contribuant à la transition énergétique.

La stratégie du Fonds Sous-jacent comprend un portefeuille d'actifs privés et un portefeuille d'actifs liquides. Le portefeuille privé se compose principalement d'instruments de dette détenus directement ou indirectement, de prêts, d'instruments convertibles, d'instruments de capitaux propres et d'autres investissements autorisés dans des sociétés de projet principalement non cotées ou dans des entreprises détenant de telles sociétés de projet. Le portefeuille liquide peut notamment comprendre des instruments de dette cotés, des fonds monétaires ou obligataires et d'autres instruments liquides autorisés.

Les investissements privés du Fonds Sous-jacent sont principalement réalisés dans des pays de l'Espace économique européen. Le Fonds Sous-jacent peut également investir dans d'autres pays de l'OCDE, conformément à son règlement.

Prime unique minimale à investir : 1.000,00 EUR pour la première prime et 25,00 EUR pour les primes suivantes.

La valeur de l'unité est calculée chaque semaine.

Investisseurs de détail visés

Le produit s'adresse aux Preneurs d'assurance, personnes physiques, résidant en Belgique. Ce produit n'est pas enregistré au U.S. Securities Act. Pour cette raison, le produit ne convient pas si le Preneur une US Persons.

Le Preneur d'assurance doit disposer de connaissances suffisantes en matière d'assurances vie, et plus particulièrement de produits de la branche 23 (rendement, risque et coûts). Il doit pouvoir se passer de son argent pendant une période d'au moins 5 ans. Il souhaite prendre le moins de risques possible, tout en acceptant l'absence de garantie de rendement ou de capital. Il comprend que son Contrat peut être soumis à des fluctuations très limitées. Le Fonds peut également être proposé aux Preneurs d'assurance qui poursuivent un objectif d'investissement durable.

Assurance : Avantages et coûts

Le Contrat étant conclu pour une durée indéterminée, aucune prestation en cas de vie n'est prévue. Le Preneur d'assurance peut à tout moment effectuer un rachat partiel (en maintenant au moins 1.000 EUR dans le Fonds après le rachat et un montant minimum de rachat de 1 000€) ou total. Le Contrat prend fin en cas de rachat total (conversion de toutes les unités liées au Contrat) ou de décès. En cas de rachat, des frais de sortie peuvent être déduits. En cas de rachat ou décès, aucune protection de la prime nette investie n'est donnée et il se peut que le montant versé soit inférieur à la prime nette investie. Il est également renvoyé aux scénarios de performance sous « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

1
2
3
4
5
6
7

Risque le plus faible
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité de vous payer en soit affectée.

Nous attirons également votre attention sur le risque d'inflation. Si le contexte économique de forte inflation devait perdurer au cours des prochaines années, le rendement réel pourrait être négatif.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Scénarios en cas de vie		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8.008 € -19,9%	7.400 € -5,8 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8.008 € -19,9%	7.400 € -5,8 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.064€ 0,6%	13.439 € 6,1 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.577 € 5,8 %	14.687 € 8,0 %
Scénario en cas de décès			
En cas de décès	Ce que vos Bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10.375 €	13.439 €

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2024 et le 31/01/2025.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2016 et le 30/04/2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2019 et le 30/11/2024.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI ETHIAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Preneur d'assurance est exposé au risque d'insolvabilité d'Ethias. La loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance prévoit que ces Contrats font partie d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'entreprise d'assurance et affecté en priorité à l'exécution des engagements envers les Preneurs d'assurance et/ou les Bénéficiaires.

Horizon Invest ne bénéficie pas de la couverture du Fonds de garantie.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et de différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10.000 EUR sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	849 €	2.194 €
Incidence des coûts annuels*	8,5 %	3,3 %
*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an est estimé à 9,4 % avant déduction des coûts et à 6,1 % après cette déduction.		

Composition des coûts

		Incidence des coûts annuels après 5 ans
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,5 % du montant que vous payez lorsque vous entrez dans cet investissement. Il s'agit du maximum que vous paierez ; il est possible que vous payiez moins en pratique. Ces coûts sont déjà compris dans la prime que vous payez.	0,54 %
Coûts de sortie	3 % pendant les trois premières années, 2 % la quatrième année et 1 % la cinquième année. À partir de la sixième année, aucuns frais de sortie ne sont dus. Les frais de sortie sont indiqués comme « S.O » dans la colonne suivante, car ils ne s'appliquent pas si vous détenez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,94 % de la valeur nominale du Fonds. Ces frais de gestion d'Ethias sont intégrés dans la valeur de l'unité.	2,72 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'est appliquée à ce produit.	0%

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Nous recommandons de respecter la période de détention minimale indiquée ci-dessus afin de récupérer le montant net investi. Une sortie avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir une incidence sur la performance du produit. Pour un investissement détenu jusqu'à la fin de la période de détention recommandée, veuillez consulter la rubrique « Scénarios de performance ». Le risque financier est entièrement supporté par le Preneur d'assurance, étant donné que cette opération dépend de l'évolution des marchés financiers.

Le Preneur d'assurance peut effectuer à tout moment un rachat total au moyen du formulaire « ordre de rachat », qui doit nous être renvoyé dûment complété, daté et signé, accompagné d'une copie du recto et du verso de la carte d'identité, d'une preuve d'adresse et d'un relevé d'identité bancaire. Le rachat prend effet à la date de valorisation décrite à l'article 3.3 du Règlement de gestion. Les frais de sortie s'élèvent à 3 % pendant les trois premières années, à 2 % la quatrième année et à 1 % la cinquième année. À partir de la sixième année, aucuns frais de sortie ne sont dus.

Le Contrat peut être résilié sans frais dans les 30 jours suivant son entrée en vigueur.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice de la compétence des tribunaux belges pour régler les litiges, toute plainte relative à un contrat d'assurance ou à un service peut être adressée à Ethias, Gestion des plaintes, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège – gestion-des-plaintes@ethias.be - <https://www.ethias.be/part/fr/contact/choix/suggestion-plainte/plainte.html>

En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles – info@ombudsman-insurance.be

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Il est recommandé aux Preneurs d'assurance de lire attentivement les Conditions générales et le Règlement de gestion avant de conclure le Contrat. Ces documents contiennent des informations essentielles, notamment sur les risques et la fiscalité du produit.

Les Conditions générales sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site internet www.ethias.be/horizoninvest-fr